



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-1-3-2

Séance du vendredi 18 janvier 2019

### **POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES (PROGRAMME A283)**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.  
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-3-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et infrastructures de communications,
- VU l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission lors de sa réunion en date du 12 octobre 2018,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de :
  - ✓ 42 454 € au bénéfice de la commune de MICHELBACH-LE-HAUT, pour l'aménagement de trottoirs le long de la RD 21 IV (rue Principale) ;
  - ✓ 25 171 € au bénéfice de la commune de TRAUBACH-LE-BAS, pour l'aménagement de plateaux surélevés, d'un quai bus et des travaux de signalisation horizontale sur la RD 14 bis.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

- Approuve l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2018 de l'opération à hauteur d'un montant 67 625 € sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- Procède au versement des subventions suivant les dispositions en vigueur.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité